

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2634

22 octobre 2013

SOMMAIRE

Al Chem GP & Cy S.C.S.	126423	M2 Capital S.à r.l.	126387
AK Partners S.A.	126392	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	126386
Alf Continental Holdings S.A.	126392	Noti Poti S.A.	126386
Ambigest International S.A.	126432	OPM Holding S.A.	126389
Atiken Lux Invest S.A.	126432	Pacific Drilling S.A.	126387
CEREP Redcliffe S.à r.l.	126396	Pathway IP	126388
CEREP Strategic Land S.à r.l.	126395	PCD Luxembourg Holding S.A.	126389
CEREP T S.à r.l.	126396	PCD Luxembourg Holding S.A.	126388
Cortines S.A.	126395	Portlux	126389
Cottonita Investments S.A.	126394	Premium Sicav SIF	126389
CVC Investments Sàrl	126394	PROMIS@Service S.à r.l.	126390
CVC Investments Vista S.C.A.	126394	Prov Holdings S.A.	126387
D.B.W.	126394	QFIB Healthcare 2 S.à r.l.	126390
De Beers	126394	RAE Invest S. à r.l.	126390
Delfin S.à r.l.	126395	Rapa Investments S.à r.l.	126417
DIH/HMD Investco S.à r.l.	126388	REO Aire, S.à r.l.	126390
EECP II S. à r.l.	126397	REO Green H-Park S.à r.l.	126391
EECP I S. à r.l.	126397	REO Invest, S. à r.l.	126391
EHO Holdings S.à r.l.	126397	Rom5 S.A.	126391
Euphony Luxembourg S.A.	126393	Rubino Immobilière S.à r.l.	126392
Euro Ethnic Foods	126432	Rucio Investment S.à r.l.	126389
European Broker S.A. Luxembourg	126397	SCA Luxembourg Branch	126393
Fast Clean s.à r.l.	126395	Schraden Biogas Investment S.à r.l.	126392
Financière Victoire S.A.	126396	S.C.I. Le Martinet	126392
Food Concepts Holding SA	126397	Shire Intellectual Property Ireland Limi- ted, Luxembourg Branch	126393
Forom	126395	Signam International S.A.	126432
Gafa Finanziaria S.A.	126396	SITI-Société Immobilière de Transactions et d'Investissements S.A.	126387
Grande Duchesse Charlotte N.B.Z. Immo- bilier S.à r.l.	126396	Sparking Global Management S.à r.l.	126393
Granilo Holding B.V.	126386	SWV II Limited	126391
Internivesh S.A.	126386	Whitewood TV City UK S.à r.l.	126398
Investment Fund of Energy Development	126388		
Kayenta S.à r.l.	126410		

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

Les statuts coordonnés au 29/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

7Redange-sur-Attert, le 04/09/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013125426/13.

(130152486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Internivesh S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.946.

Maître Jim PENNING a dénoncé le siège social sis à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper de la société anonyme INTERNIVESH S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58946 avec effet immédiat en date du 3 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Jim PENNING

Référence de publication: 2013125375/13.

(130152328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Noti Poti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013125457/11.

(130152245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Granilo Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.802.

En date du 04 septembre 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- D'accepter la démission de Pravesh Kumar Bahri, du poste de gérant de catégorie A avec effet immédiat;
- De nommer Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 en Monaco, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANILO HOLDING B.V.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013126521/17.

(130154155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

SITI-Société Immobilière de Transactions et d'Investissements S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.152.

Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour extrait conforme,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125071/13.

(130152021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la société tenue à Luxembourg en date du 2 septembre 2013

L'assemblée décide de nommer Monsieur Sami ISKANDER, Executive vice President, Operations at BG Group, né le 3 octobre 1965 à Cairo (Egypte), demeurant professionnellement au 39, Priory Avenue, Londres, W4 1TZ en qualité d'administrateur supplémentaire de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125464/14.

(130152241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

M2 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 171.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013125444/14.

(130152562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Prov Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.138.

Veillez noter que le représentant permanent de l'Administrateur unique est désormais Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013125472/13.

(130152776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Investment Fund of Energy Development, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 160.583.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 30 août 2013, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 2013.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.**Société domiciliataire*

Wim Rits / Alan Botfield

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013125365/13.

(130152464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

DIH/HMD Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Corinne MULLER

Mandataire

Référence de publication: 2013125261/12.

(130152317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pathway IP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.147.

Il est porté à la connaissance de tous que l'associé unique de la Société Pathway IP; Regus No.4 (Société à Responsabilité Limitée) ayant son siège social au 26 boulevard royal, L-2449 Luxembourg; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158071; a changé de dénomination sociale en date du 19 décembre 2012.

Regus No.4 (Société à Responsabilité Limitée) est maintenant connue sous la dénomination Umbrella Holdings (Société à Responsabilité Limitée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013125468/14.

(130152684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

PCD Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.725.

En date du 14 juin 2013, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de PCD Luxembourg Holding S.A. a pris la résolution suivante:

- prend acte de la lettre de démission de Monsieur Jean-Michel Willemaers de son poste d'administrateur en date du 23 avril 2013 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

PCD Luxembourg Holding S.A.

David Luksenburg / Jean-Pierre Malliar

Référence de publication: 2013125478/15.

(130152642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

OPM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 154.078.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013125461/10.

(130152576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

PCD Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 137.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

PCD Luxembourg Holding S.A.

David Luksenburg / Jean-Pierre Malliar

Référence de publication: 2013125477/12.

(130152641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Portlux, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 6.966.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013125483/11.

(130152640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Premium Sicav SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 173.196.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Eduard von Kymmel / Robert Archbold

Référence de publication: 2013125485/11.

(130152689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Rucio Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 174.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125503/10.

(130152533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

QFIB Healthcare 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.035.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 août 2013

1. M. Emad Rashed Ahmad MANSOUR a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Sami NABULSI, administrateur de sociétés, né à Riyadh Sau (Arabie Saoudite), le 20 mars 1977, demeurant professionnellement à Level 6, Al Jazeera Islamic Co. Building, Street No. 231, Suhaim Bin Hamad Road, Zone 38, Al Sadd, avec boîte postale 28028, Doha, Etat du Qatar, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour QFIB Healthcare 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013125489/16.

(130152211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

PROMIS@Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 139.546.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, den 26. August 2013.

Für PROMIS@Service S.à r.l.

IAS Fiduciaire S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2013125488/14.

(130152697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

RAE Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.939.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013125506/12.

(130152733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

REO Aire, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.710.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013125508/12.

(130152735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Rom5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 118.991.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.09.13.

Pour: Rom5 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013125501/15.

(130152652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

REO Green H-Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 134.709.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013125511/12.

(130152727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

REO Invest, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 134.571.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013125512/12.

(130152724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

SWV II Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.727.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2011 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 3 janvier 2013 sous la référence L130001171

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013125562/15.

(130152390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Rubino Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 48, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 174.596.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signé en date du 26 août 2013, que Monsieur Adriano Vinciotti, domicilié au 48, rue Belle-Vue; L-4974 DIPPACH,, a cédé les 50 parts sociales qu'il détenait dans la société RUBINO IMMOBILIERE S.à r.l., à Madame Josiane Hoeltgen, domicilié au 48, rue Belle-Vue; L-4974 DIPPACH.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2013.

Adriano Vinciotti

Gérant

Référence de publication: 2013125525/13.

(130152584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

S.C.I. Le Martinet, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg E 526.

*Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013*Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125527/11.

(130152412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Schraden Biogas Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013125530/11.

(130152526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Alf Continental Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 90.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126313/9.

(130153827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

AK Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 155.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126309/10.

(130153920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

SCA Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 170.066.

Der Handlungsbevollmächtigte hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Die Zweigniederlassung zieht um und hat als neue Adresse: 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. August 2013.

SCA Luxembourg Branch

Un mandataire

Référence de publication: 2013125538/13.

(130152783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Shire Intellectual Property Ireland Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 145.493.

Les comptes annuels de la personne morale de droit étranger au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013125532/12.

(130152499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Sparkling Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.165.

Extrait de la résolution prise en date du 21 août 2013

L'associé unique décide de nommer Monsieur Renaud LEONARD employé privé, né le 8 novembre 1979 à Bastogne, ayant pour adresse professionnelle 412F comme gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur Fabio Gasperoni, démissionnaire, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Certifiée sincère et conforme

SPARKLING GLOBAL MANAGAMENT SA.R.L.

Référence de publication: 2013125555/14.

(130152763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Euphony Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.615.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 24 août 2012

L'associé unique décide d'accepter la nomination en tant qu'administrateur de catégorie A de:

- Monsieur Sven VAN CAMP, né le 24 avril 1970 à Anvers (Belgique), demeurant professionnellement au Klipperstraat 15, B-2030 Anvers, administrateur de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Porthos nv / Pascal Roumiguié

Représentée par Frank de Wege / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013125820/15.

(130153029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 78.985.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 18 juillet 2013, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125782/12.

(130153097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

D.B.W., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 155.281.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013125781/10.

(130152986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

CVC Investments Vista S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013125780/10.

(130152942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

CVC Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013125779/10.

(130152948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Cottonita Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 96.935.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur John Drury, administrateur, a été modifiée comme suit en date du 12 Août 2013:

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre.

Référence de publication: 2013125770/12.

(130152887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Cortines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 97.650.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur John Drury, administrateur, a été modifiée comme suit en date du 12 Août 2013:

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre.

Référence de publication: 2013125769/12.

(130152882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Delfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125795/10.

(130153032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

CEREP Strategic Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.531.

EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125744/13.

(130152909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Forum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 28, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125844/9.

(130152999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Fast Clean s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 170.072.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013125833/10.

(130152924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

CEREP T S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.196.

EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125746/13.

(130152911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

CEREP Redcliffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.084,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.597.

EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125743/13.

(130152908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Financière Victoire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 140.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013125839/10.

(130153090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Gafa Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.128.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125852/9.

(130153007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Grande Duchesse Charlotte N.B.Z. Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125855/9.

(130153396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

EHO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 141.279.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Louis Brenninkmeijer, gérant et associé unique a été modifiée comme suit en date du 12 Août 2013:

- Louis BRENNINKMEIJER administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre.

Référence de publication: 2013125813/13.

(130153217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

EECP II S. à r.l., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 141.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EECP II S.à.r.l.

Référence de publication: 2013125810/10.

(130153054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

EECP I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 142.370,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 137.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EECP I S.à.r.l.

Référence de publication: 2013125809/10.

(130153055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

European Broker S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.701.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013125822/10.

(130153490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

L'adresse professionnelle de Monsieur Lars Pfefferkorn, administrateur de la société, est 5, rue du Plébiscite L- 2341 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125830/11.

(130153568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Whitewood TV City UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.482.191,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.084.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of five million four hundred eighty-two thousand one hundred ninety-one British Pounds (GBP 5,482,191) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 6, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2019 on August 14, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 21, 2012, published in the Memorial under number 14 on January 3, 2013.

THERE APPEARED:

- AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand British Pounds (GBP 25,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.972 (AREIV), here represented by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- Norfolk Joint Venture Limited, a company having its registered office at Norfolk House, 31 St James' Square, London SWY 4JJ, United Kingdom and registered in England and Wales under number 08116327 (Stanhope), here represented by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- MF White Television City Limited, a company having its registered office at 38 Berkeley Square, 7th Floor Berger House, London W1J 5AE (Mitsui, and together with AREIV and Stanhope, the Shareholders), here represented by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that five hundred ninety-four thousand four hundred forty-four (594,444) class A shares of the Company, two million two hundred twelve thousand seven hundred forty-seven (2,212,747) class B shares of the Company, and two million six hundred seventy-five thousand (2,675,000) class C shares of the Company, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Full amendment and restatement of the articles of association of the Company, without any change to the object clause; and
3. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to fully amend and restate the Articles, without amending the object clause, so that the Articles shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Whitewood TV City UK S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in

particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at five million four hundred eighty-two thousand one hundred ninety-one British Pounds (GBP 5,482,191), represented by five hundred ninety-four thousand four hundred forty-four (594,444) Class A Shares, two million two hundred twelve thousand seven hundred forty-seven (2,212,747) Class B Shares and two million six hundred seventy-five thousand (2,675,000) Class C Shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The holders of Class A Shares are hereafter referred to as the A Shareholders and each a A Shareholder; the holders of Class B Shares are hereafter referred to as the B Shareholders and each a B Shareholder; and the holders of Class C Shares are hereafter referred to as the C Shareholders and each a C Shareholder,

6.3. The shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with (i) the requirements of article 189 of the Law and (ii) any transfer restrictions (including, but not limited to, pre-emption rights, rights of first refusal, prior approvals and any other restrictions) included in any agreement

entered into by the shareholders from time to time, which shall be notified in writing by the transferee to the transferor and the Company prior to such transfer.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of eight (8) members (the Board). The Board shall be composed of one (1) or several class A manager(s), one (1) or several class B manager(s), and one (1) or several class C manager(s). The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time revoke and replace the manager(s).

7.2. The A Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other shareholder(s)) signed by the A Shareholder or a duly authorised officer to propose two (2) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class A manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class A manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class A manager. This right of proposal shall terminate if and when the A Shareholder is no longer a direct shareholder of the Company.

7.3. The B Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other shareholder(s)) signed by the B Shareholder or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class B manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class B manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class B manager. This right of proposal shall terminate if and when the B Shareholder is no longer a direct shareholder of the Company.

7.4. The C Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other shareholder(s)) signed by the C Shareholder or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class C manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class C manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class C manager. This right of proposal shall terminate if and when the C Shareholder is no longer a direct shareholder of the Company.

7.5. The Board shall nominate one class B manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other class B manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.

7.6. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager, one (1) must be a class B manager and one (1) must be a class C manager, in attendance in person or by proxy at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:

a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of managers ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)) in attendance in person or by proxy shall exceed the aggregate of all other managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent of the managers are present in person or represented at such meetings;

b. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence, provided always that any proxy granted by a Resident Manager must be to another Resident Manager;

c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not present, the Board meeting shall (unless a class A manager, a class B manager and a class C manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place, unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2 (v), in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place; and

d. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to clause 8.2.(i) c. shall be, if there is no class A manager in attendance at such adjourned meeting, any one class B manager and one class C manager in attendance in person or by proxy.

(ii) During the three (3) year period starting from July 19, 2012 or such longer period as the shareholders may agree from time to time (the Lock-in Period), each manager shall have one (1) vote and the Board shall make all of its decisions and resolutions only by a unanimous vote of the managers present or represented at the Board meeting other than the following matters in respect of which voting shall be by majority (such decisions and resolutions being passed by a majority including votes in favour of at least one (1) class B manager and at least one (1) class C manager):

a. any amendment to the terms of any development management agreement between inter alia the subsidiaries of the Company (the Subsidiary(ies)) and the development manager defined in such agreement (the Development Manager), relating to the provision of pre-development services (the Development Management Agreement);

b. any matter relating to the performance fee under any Development Management Agreement;

c. any settlement of any disputes with the Development Manager arising under or in respect of any Development Management Agreement;

d. any enforcement by the Company or any Subsidiary against the Development Manager under any Development Management Agreement; and

e. any termination of any Development Management Agreement.

(iii) Following the end of the Lock-in Period, each manager shall have one vote and the Board shall make all of its decisions and resolutions acting by majority (such decisions and resolutions being passed by a majority including votes in favour of at least one (1) class B manager and at least one (1) class C manager).

(iv) Meetings of the Board shall be held in Luxembourg at such times as the Board shall determine but, unless otherwise agreed in writing by the shareholders, a meeting of the Board shall be held at least quarterly.

(v) Unless otherwise agreed by the managers of the Company, not less than ten (10) Business Days' notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and the relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the managers shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum).

(vi) The Company shall make available to the managers and, upon request, to the shareholders copies of (and supporting papers relating to) minutes of meetings of the Board, such minutes and papers to be provided within ten (10) Business Days after any such meetings.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of (i) at least one (1) class A manager, (ii) at least one (1) class B manager and (iii) at least one (1) class C manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

(xi) Notwithstanding any clause to the contrary in these Articles, all decisions of shareholders shall, prior to the end of the Lock-in Period, require in any event the unanimous consent of all shareholders having the right to vote subject to the provisions of any agreements entered into, from time to time, amongst the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions and/or any agreement entered into by the shareholders from time to time.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

There being no further business, the Meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois d'août,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Whitewood TV City UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, disposant d'un capital social de cinq million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-onze Livres Sterling (GBP 5.482.191) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2019 le 14 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 novembre 2012, publié au Mémorial sous le numéro 14 le 3 janvier 2013.

ONT COMPARU:

- AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.972 (AREIV), ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Norfolk Joint Venture Limited, une société dont le siège social se situe à Norfolk House, 31 St James Square, London SWY 4JJ, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 08116327 (Stanhope), ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- MF White Television City Limited, une société dont le siège social se situe à 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, London W1J 5AE (Mitsui, et collectivement avec AREIV et Stanhope, les Associés), ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-quatre (594.444) parts sociales de classe A de la Société, deux million deux cent douze mille sept cent quarante-sept (2.212.747) parts sociales de classe B de la Société, et deux million six cent soixante-quinze mille (2.675.000) parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées lors de la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification intégrale et refonte des statuts de la Société, sans modifier l'objet social, et
3. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir et parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier complètement et refondre les Statuts, sans modification de l'objet social, de sorte que les Statuts auront désormais la teneur suivante:

I. Dénommations - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Whitewood TV City UK S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinq million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-onze livres Sterling (GBP 5.482.191), représenté par cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-quatre (594.444) Parts Sociales de Classe A de la Société, deux million deux cent douze mille sept cent quarante-sept (2.212.747) Parts Sociales de Classe B de la Société, et deux million six cent soixante-quinze mille (2.675.000) Parts Sociales de Classe C, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les propriétaires des Parts Sociales de Classe A sont ci-après désignés les Associés A et individuellement un Associé A, les propriétaires des Parts Sociales de Classe B sont ci-après désignés les Associés B et individuellement un Associé B, et les propriétaires des Parts Sociales de Classe C sont ci-après désignés les Associés C et individuellement un Associé C.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, les parts sociales détenues par chaque associé ne peuvent être transférées que conformément (i) aux dispositions de l'article 189 de la Loi et (ii) aux restrictions de transfert (notamment, sans s'y limiter, aux droits de préemption, au droit de premier refus, aux approbations préalables et à tout autres restrictions) inclus dans tout accord conclu entre les associés de temps à autres, qui doit être notifié par écrit par le cessionnaire au cédant et à la Société avant ledit transfert.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de huit (8) membres au maximum (le Conseil). Le Conseil sera composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A, d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe C. Les gérants ne sont pas nécessairement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer et remplacer le(s) gérant(s).

7.2. Seul L'Associé A aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec les autres associés en copie) signée par l'Associé ou un agent dûment autorisée, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe A de temps à autres. De la même manière, l'Associé A aura également seul le droit, également par notification écrite, de proposer la révocation de ce gérant de classe A et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition prendra fin lorsque l'Associé A ne sera plus un associé direct de la Société.

7.3. Seul l'Associé B aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec les autres associés en copie) signée par l'Associé B ou un agent dûment autorisée, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe B de temps à autres. De la même manière, l'Associé B aura également seul le droit, également par notification écrite, de proposer la révocation de ce gérant de classe B et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition prendra fin lorsque l'Associé B ne sera plus un associé direct de la Société.

7.4. Seul l'Associé C aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec les autres associés en copie) signée par l'Associé C ou un agent dûment autorisée, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe C de temps à autres. De la même manière, l'Associé C aura également seul le droit, également par notification écrite, de proposer la révocation de ce gérant de classe C et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition prendra fin lorsque l'Associé C ne sera plus un associé direct de la Société.

7.5. Le Conseil désignera un gérant de classe B comme président (le Président). Le Président agira comme président de chaque réunion du Conseil. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, un autre gérant de classe B présent décidera qui d'entre eux agira comme Président pro tempore à cette réunion. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Président n'aura pas de seconde voix ni de voix prépondérante.

7.6. Les gérants peut être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés prise conformément aux dispositions du présent article 7.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents à la réunion du Conseil, dont un (1) doit être un gérant de classe A, un (1) doit être un gérant de classe B et un (1) doit être un gérant de classe C, présents en personne ou par procuration au commencement et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, sous réserve des conditions suivantes:

a. ces réunions n'atteindront pas le quorum à moins (i) que le nombre de gérants de résidence fiscale ordinaire à Luxembourg (le(s) Gérant(s) Résident(s)) présents en personne ou par procuration dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) qu'au moins cinquante (50) pour cent des gérants sont présents en personne ou représentés à ces réunions;

b. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i) a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence, sous la réserve que toute procuration octroyée par un Gérant Résident doit être donné à un autre Gérant Résident;

c. si, pendant l'heure après l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas présent, la réunion du Conseil (et à moins qu'un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié à Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la

clause 8.2 (iii) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit; et

d. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus, le quorum à la reprise d'une réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. sera, si aucun gérant de classe A n'assiste à cette réunion ajournée, un gérant de classe B et un gérant de classe C présents en personne ou par procuration.

(ii) Pendant la période de trois (3) ans à compter du 19 juillet 2012, ou une période plus longue que les associés peuvent convenir de temps à autres (la Période de Blocage), chaque gérant aura une (1) voix et le Conseil doit prendre uniquement toutes ses décisions et résolutions par un vote unanime des gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil autres que les questions suivantes qui nécessitent un vote à la majorité (lesquelles décisions et résolutions devant être passées à la majorité comprennent les votes favorables d'au moins un (1) gérant de classe B et au moins un (1) gérant de classe C):

a. toute modification des termes d'un accord de gestion de développement entre en outre les filiales de la Société (le (s) Filiale(s)) et le responsable du développement défini dans ledit accord (le Responsable de Développement), relatif à la fourniture de services de pré développement (l'Accord de Gestion de Développement);

b. toute question relative à la commission de performance en vertu d'un Accord de Gestion de Développement;

c. tout règlement de tout différend avec le Responsable du Développement découlant de ou à l'égard de tout l'Accord de Gestion de Développement;

d. toute mise en oeuvre par la Société ou d'une Filiale contre le Responsable du Développement en vertu d'un Accord de Gestion de Développement; et

e. toute résiliation d'un Accord de Gestion de Développement.

(iii) A la fin de la Période de Blocage, chaque gérant dispose d'une voix et le Conseil doit prendre toutes ses décisions et résolutions à la majorité (lesdites décisions et résolutions devant être passées à la majorité comprennent les votes favorables d'au moins un (1) gérant de classe B et au moins un (1) gérant de classe C).

(iv) Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg aux moments déterminés par le Conseil mais, à moins que les associés n'en conviennent autrement par écrit, une réunion se tiendra au moins par trimestre.

(v) Sauf décision contraire prise par les gérants de la Société, un avis d'au moins dix (10) Jours Ouvrés de chaque réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil ainsi que l'ordre du jour de la réunion et tous les documents du Conseil pertinents sera donné à chaque membre du Conseil, à condition qu'un gérant puisse exiger une réunion du Conseil à tenir dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition toujours que les gérants agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisée pour obtenir un quorum réduit).

(vi) La Société mettra à disposition des gérants et, sur demande, des associés les copies (et tous les documents y relatifs) des procès-verbaux des réunions du Conseil, à délivrer dans les dix (10) Jours Ouvrés après les réunions.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de (i) au moins un (1) gérant de classe A, (ii) au moins un (1) gérant de classe B et (iii) au moins un (1) gérant de classe C.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

(xi) Nonobstant toute clause contraire contenue dans les présents Statuts, toutes les décisions des associés doivent, avant la fin de la Période de Blocage, requérir dans tous les cas le consentement unanime de tous les associés ayant droit de vote sous réserve des dispositions de tout accord conclu de temps à autres entre les associés.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et/ou tout accord conclu entre les associés de temps à autre.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, (s'il y en a), est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, est approximativement estimé à la somme de EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2013. Relation: LAC/2013/38833. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125131/667.

(130151998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Kayenta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.918.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of July.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

"Orangefield (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on July 9th, 2013.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form.

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name.

The Company will exist under the name of Kayenta S.à r.l.

Art. 3. Object.

The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital.

The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500- EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital.

The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager / Board of managers.

The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice

which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers.

The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.

In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager.

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions.

The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year.

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet.

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided.

All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing party "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prenamed declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1.400.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company
2. to appoint LUX BUSINESS Management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Orangefield (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967), ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination.

La Société prend la dénomination sociale de Kayenta S.à r.l.

Art. 3. Objet.

L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice.

La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance.

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan.

Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. LAC/2013/33839. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124861/413.

(130151834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Rapa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.922.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The limited company governed by the laws of Malta United International Management (Malta) Limited, with its registered office at The Plaza Commercial Centre, (Level 6 - Suite 1), Bisazza Street, Sliema, SLM 1640 (Malta), registered with the MFSA Registrar of Companies of Malta under number C 46947,

here represented by Mr. Sinan SAR, employee, with professional address in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association (the "Company").

Art. 2. The Company's name is "Rapa Investments S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) share-quotas of one Euro (1.- EUR) each.

When and as long as all the share-quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own share-quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The share-quotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per share-quota. If a share-quota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the share-quota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the share-quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of share-quotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of share-quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share-quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a pre-emption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised pre-emption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the pre-emption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 12. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company.

Each year five per cent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share-quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) share-quotas have been subscribed by the sole shareholder United International Management (Malta) Limited, pre-designated and represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31st, 2013.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,000.-.

Resolutions taken by the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr. Dennis BOSJE, employee, born in Amsterdam (the Netherlands), on November 20, 1965 residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; and
- Mr. Sinan SAR, employee, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 5, 1980, residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of each of the managers.

Second resolution

The address of the registered office of the Company is established at 5, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited company régie par les lois de Malte United International Management (Malta) Limited, établie et ayant son siège social à The Plaza Commercial Centre, (Level 6 - Suite 1), Bisazza Street, Sliema, SLM 1640 (Malte), inscrite au MFSA Registrar of Companies de Malte sous le numéro C 46947;

ici représentée par Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. La Société prend la dénomination de «Rapa Investments S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de un euro (1,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique United International Management (Malta) Limited, pré-désignée et représentée comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement par la souscriptrice pré-dite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.000,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dennis BOSJE, employé, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 novembre 1965, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; et

- Monsieur Sinan SAR, employé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2013. LAC/2013/39056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013125024/319.

(130152165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

AI Chem GP & Cy S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 179.936.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen,
on the twenty-second day of the month of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

- «AI Chem GP GmbH», with registered office at c/o Dechert LLP, Erika-Mann-Str. 5, 80636 Munich, Germany, a company incorporation and existing under the laws of Germany, registered with the trade register of Munich under number HRB 205.232 (the "General Shareholder"),

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 20 August 2013, and

- "AI Chem (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 171926 (the "Limited Shareholder")

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, prenamed, by virtue of a proxy, given on 20 August 2013.

Said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite simple which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. AI Chem GP GmbH with address at c/o Dechert LLP, Erika-Mann-Str. 5, 80636 München, Germany, a company incorporated and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRB 205232, (the "General Shareholder" as referred hereafter) and AI Chem (Luxembourg) S.à r.l. with business address at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg (RCS Luxembourg, B 171926) (the "Limited Shareholder" as referred hereafter"), together herein the "Shareholders", have formed a limited corporate partnership "société en commandite simple" (hereafter referred to as the "Company") under the name of "AI Chem GP & Cy S.C.S."

The Company is governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended from time to time, and by the present articles (the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Registered Office. The Registered Office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The General Shareholder is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory Registered Office.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 4. Object. The Company's object is the acquisition, holding, management and disposal of shares and debt instruments in AI Chem (Luxembourg) SubCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with RCS Luxembourg under B 171932 and having its business address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg ("AI Subco Sarl"), provided that such shares in AI Subco Sarl shall be Class B Shares as defined by the articles of association of AI Subco Sarl ("AI Subco Sarl Class B Shares") and that such debt instruments in AI Subco Sarl shall be class B yield free preferred equity certificates ("AI Subco Sarl Class B YFPECs"). The Company may also acquire, hold, manage and dispose of any other asset allocated in consideration of, in exchange for, in replacement of, in relation to or as a result of the AI Subco Sarl Class B Shares and/or AI Subco Sarl Class B YFPECs.

The Company shall further be entitled to carry on all business suitable to serve the object of the Company directly or indirectly.

Chapter II.- Liability, Capital, Shares

Art. 5. Liabilities. The General Shareholder is liable for all losses which cannot be covered by the assets of the Company.

The General Shareholder is not however bound to reimburse the other shareholders for the paid in amounts on the limited shares ("parts de commanditaire").

The Limited Shareholders ("commanditaire") are only liable up to their shareholding, and have no liability other than for amounts not paid up on their shares.

Art. 6. Share Capital. The share capital of the Company is set at fifty thousand US dollars (USD 50,000.00) (increased to such other sum as the Shareholders may decide from time to time) represented by fifty thousand (50,000) shares and divided into (i) one (1) unlimited share ("parts de commandité") ("Unlimited Share") and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (49,999) limited shares ("parts de commanditaire") ("Limited Shares"), together with the Unlimited Shares, the "Shares", of one US dollar (USD 1.00) each.

Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Shareholder shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

Art. 7. Shares. The issue of new shares shall be considered as amendments to these Articles.

Art. 8. Form of the Shares. All the Shares shall be in registered form. No share certificates shall be issued to the Shareholders.

All the Shares issued will be registered in a share register that will be held by the Company. This register shall mention the name of each owner of Shares, his real or elected domicile and the number of Shares that he is holding, divided between the different categories and the paid up amount in respect of these shares.

Each transfer will be included on this register and each inscription will be signed by the General Shareholder.

The Company is entitled to consider the person named in the share register as the owner of the Shares.

In the case an owner does not provide an address where notices and information from the Company can be sent, this will be mentioned in the share register and the address of this owner of Shares will be deemed to be at the registered office of the Company or any other address that may be mentioned in the register until the so-called owner provides another address to the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. Each assignment of Shares shall only be made with the approval of the General Shareholder.

As an exception to the preceding paragraph, Limited Shares can be freely transferred by reason of death and no approval of the General Shareholder will be required in such case.

Any transfer of the Shares shall be notified to the Company and published in compliance with the law.

Art. 10. Exercise of tag-along rights and put option. Any tag-along rights which the Company may have to from time to time under contractual agreements with AI Chem (Luxembourg) S.à r.l. and/or any of the affiliates of AI Chem (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with RCS Luxembourg under B 171888 and having its business address at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg ("AI Chem (Luxembourg) S.a r.l.") in respect of the AI Subco Sarl Class B Shares held by the Company in AI SubCo Sarl from time to time must, and may only, be exercised in accordance with the terms of such tag-along rights by the General Shareholder of and on behalf of the Company.

Put option rights which the Company may have to from time to time under contractual agreements with AI Chem (Luxembourg) S.à r.l. and/or any of the affiliates of AI Chem (Luxembourg) S.a r.l. in respect of the AI Subco Sarl Class B Shares and/or the AI Subco Sarl Class B YFPECs held by the Company in AI SubCo Sarl from time to time must, and may only, be exercised in accordance with the terms of such put option rights by the General Shareholder of and on behalf of the Company.

Art. 11. Voting Rights. Each Share gives rise to one voting right in meetings of Shareholders.

Chapter III. - Management, Statutory Auditor

Art. 12. Management. The Company shall be managed by the General Shareholder.

The General Shareholder may be revoked at nutum by the unanimity of the Shareholders. The General Shareholder may not participate in the vote on its revocation and is not taken into account as regards to the unanimity requirement. At the same meeting, the Shareholders representing the majority of the share capital shall appoint a new general shareholder. The General Shareholder shall remain in function until its successor has been appointed.

In the case of revocation, the Unlimited Shares held by the General Shareholder shall be transferred to its successor at a price representing the market value, unless otherwise agreed between the General Shareholder and its successor.

In the absence of the appointment of a successor to the General Shareholder within two (2) months, the Company will be put into liquidation.

The General Shareholder can only resign from its mandate for justified reason.

Art. 13. Powers of the General Shareholder. The General Shareholder is invested with the powers to perform all acts of administration, and disposition in compliance with the Company's interest.

No management fee will be paid to the General Shareholder in respect of the carrying out of its management of the Company, but the General Shareholder shall be refunded all reasonable expenses incurred by it in relation to its mandate as manager of the Company.

Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound by the single signature of the General Shareholder or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Shareholder.

Art. 15. Limited Shareholders. The Limited Shareholders shall take no part in the management or control of the business affairs of the Company, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company or to vote on matters relating to the Company, other than as provided in the Articles.

The General Shareholder will report on the management of the Company to the Limited Shareholders at the annual general meeting. At such meeting, the Limited Shareholders may question the General Shareholder on the management of the Company.

Art. 16. Matters requiring consent. The General Shareholder shall not carry out any of the following acts, without the prior written consent of the simple majority of the Limited Shareholders given in the general meeting:

- the taking of steps to wind up or dissolve the Company;
- any change in the nature of the activities of the Company;
- a change in the Company's nationality.

Art. 17. Statutory Auditor. The Company may appoint, and shall do so in the cases provided by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, one or several independent auditors ("réviseurs d'entreprises") who shall carry out the duties prescribed by article 256 (1) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

They shall be appointed by the General Shareholder in compliance with Article 15 and are re-eligible. Their term of office may not exceed six years; they may be removed at any time by the general meeting. The independent auditor will remain in function until its successor has been appointed. In case the independent auditor is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

Chapter IV. - General meeting of Shareholders

Art. 18. Place. The annual general meeting of Shareholders approving the accounts of the Company shall be held at the registered office or in another place in Luxembourg specified in the notice convening the meeting no later than by 30 June of each year.

Other meetings of Shareholders may be held in such a place in Luxembourg and time as may be specified in the respective convening notices.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder.

Art. 19. Meetings. The general meetings may be convened by the General Shareholder or by the statutory auditor by way of a notice fixing the agenda and the date of the meeting and sent within at least eight (8) days prior to the date of the meeting by ordinary letter, email or fax to each of the Shareholders.

The General Shareholder shall be obliged to convene the general meeting so that it is held within a period of one month if the Shareholders representing one-fifth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders and if they state they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Shareholder can take part in any general meeting by appointing in writing by mail, email or fax another person as proxy.

The General Shareholder may, with the consent of any meeting at which a simple majority of Shareholders is present or represented (and shall if so directed by the meeting) adjourn the meeting from time to time and from place to place, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place.

Art. 20. Majority. Resolutions to be taken by the Shareholders are validly adopted when taken by the simple majority of votes of the Shareholders present or represented at meeting.

Any meeting of Shareholders shall not validly deliberate unless the General Shareholder is present or represented.

Moreover, an extraordinary meeting of Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital and, in any case, the General Shareholder are present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the quorum requirement is not satisfied, a second meeting may be convened by registered letter with acknowledge receipt addressed to each Shareholder. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented as long as the General Shareholder is present. At both meetings, resolutions are validly adopted when taken by Shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital.

In addition, no decision shall be validly taken without the approval of the General Shareholder.

Art. 21. Powers of the general meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Shareholder by the Articles.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 22. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Distribution of Profits. The net profits of the Company (which shall be computed by reference to accepted Luxembourg accounting standards) shall, subject to Article 24, be divided between the Shareholders in proportion to the Unlimited Shares and the Limited Shares.

The losses (if any) of the Company (which shall be computed by reference to accepted Luxembourg accounting standards) shall be divided between the Shareholders in proportion to the Unlimited Shares and to Limited Shares without prejudice to the limited liability rules applicable to Limited Shareholders as set out in Article 5.

The distribution of profits to the Shareholders shall be determined by the General Shareholder with the approval of the general meeting of Shareholders.

Art. 24. Legal Reserve. Five percent (5 %) of the net profit shall be allocated to the legal reserve before any other affectation or distribution. This allocation shall cease to be required as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the General Shareholder.

At the time of liquidation of the Company, the Unlimited Shares and the Limited Shares will be first reimbursed pro rata to the capital contributed. Any surplus will be allocated to the shareholders in due proportion to their shareholding.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies and amendments thereto.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of Incorporation of the company and ends on 31 December 31st,

The first annual general meeting shall be held in the first Tuesday of June at 04.00 pm.

Subscriptions - Payments

The capital has been subscribed to as follows:

Limited shares:

Total: 49,999 Limited Shares 49,999 Limited Shares

Unlimited Shares:

Total: 1 Unlimited Share 1 Unlimited share

Total: 50,000 Shares 50,000 Shares

The subscribed shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the company has now at its free disposal the sum of fifty thousand Us dollars (USD 50,000.00) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about thousand two hundred euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the Incorporation of the Company, the above-named parties, through their proxy holder, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

Resolution

The Company shall have its registered office at 76,Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) «AI Chem GP GmbH», dont le siège social est chez c/o Dechert LLP, Erika-Mann-Str. 5, 80636 Munich, Allemagne, une société constituée et régie selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculée auprès du registre de Commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRB 205.232, (le «Commandité»),

ici représentée par représenté par Me Linda Harroch, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 20 août 2013.

2) «AI Chem (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée dont le siège social est 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.926 (le «Commanditaire», ensemble avec le Commandité, "les "Associés"),

ici représentée par représenté par Me Linda Harroch, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 20 août 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite simple que les parties pré mentionnées déclarent constituer entre elles comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé entre (i) AI Chem GP GmbH, dont le siège social est c/o Dechert LLP, Erika-Mann-Str. 5, 80636 Munich, Allemagne, est une société constituée et régie selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculée auprès du registre de Commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRB 205.232, (ci-après l'«Associé Commandité») et (ii) AI Chem (Luxembourg) S.à r.l. dont le siège social est 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.926 (l'«Associé Commanditaire»), ci-après désignés ensemble comme «les Associés», une société en commandite simple (ci-après désignée comme la «Société») sous la dénomination de AI Chem GP & Cy S.C.S.

La Société est régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

L'Associé Commandité est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se sont produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la direction et la disposition des parts et titres de créances dans AI Chem (Luxembourg) SubCo S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.932 et ayant son siège social au 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg (les «Parts Sociales AI Subco Sàrl»), étant prévu que ces parts sociales dans AI Subco Sàrl relèveront de la Classe B, tel que défini par les Statuts d'AI Subco Sàrl (les «Parts Sociales AI Subco Sàrl de Classe B») et que ces titres de créances dans AI Subco Sàrl seront des titres YFPECs (les «YFPECs AI Subco Sàrl de Classe B»).

La société peut également acquérir, détenir, diriger et disposer de tout autre actif accordé en vertu de, en échange de, en remplacement de, en rapport avec ou résultant des Parts Sociales AI Subco Sàrl de Classe B et/ou des YFPECs AI Subco Sàrl de Classe B.

La société a en outre le droit de participer à toute transaction permettant de poursuivre l'objet social de la Société, directement ou indirectement.

Titre II. - Responsabilité, Capital, Parts

Art. 5. Responsabilités. L'Associé Commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

L'Associé Commandité n'est cependant pas tenu envers les autres titulaires de parts sociales au remboursement des montants payés sur les parts de Commanditaires.

Les Associés Commanditaires ne sont tenus que de leur mise dans la Société et n'a (n'ont) aucune autre responsabilité que les montants non libérés sur leur mise.

Art. 6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000.00) (augmenté à concurrence de tel autre montant que les Associés pourront parfois décider), représenté par cinquante mille (50.000) parts, elles-mêmes divisées en une (1) part de commandité (la «Part de Commandité») et quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) parts de commanditaires (les «Parts de Commanditaires»); ensemble avec la Part de Commandité, les «Parts») d'une valeur d'un dollar américain (USD 1.00) chacune.

Les versements à effectuer sur les Parts non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que l'Associé Commandité déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Parts qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 7. Parts. L'émission de nouvelles parts sera considérée comme une modification des Statuts.

Art. 8. Forme des Parts. Toutes les Parts seront sous forme nominative. Aucun certificat de part ne sera émis aux Associés.

Toutes les Parts émises seront enregistrées dans un registre des titulaires de parts qui sera tenu par la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque titulaire de Parts, son domicile réel ou élu, le nombre de Parts détenues et divisées entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces Parts.

Chaque cession de Parts entre vifs ou pour cause de mort sera portée sur ce registre et chacune de ces inscriptions sera signée par l'Associé Commandité.

La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des titulaires de Parts comme le propriétaire de celles-ci.

Au cas où un détenteur de Parts ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des titulaires de Parts et l'adresse de ce détenteur de Parts sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la Société.

Art. 9. Transfert de Parts. Chaque cession de Parts ne pourra être faite qu'avec l'accord unanime de l'Associé Commandité uniquement.

Par exception au paragraphe précédent, les Parts de Commanditaires pourront librement être transférées en cas de décès et ce sans qu'une autorisation de l'Associé Commandité ne soit requise dans ce cas.

Toute cession de Parts sera notifiée à la Société et publiée en application de la loi.

Art. 10. Exercice des droits de Cession Conjointe et d'Option de Vente. Tous droits de cession conjointe pour lesquels la Société pourrait, à tout moment, obtenir selon des accords contractuels avec AI Chem (Luxembourg) S.à r.l. et/ou avec toute filiale d'AI Chem (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.888 et ayant son siège social au 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg («AI Chem (Luxembourg) S.à r.l.»), et en ce qui concerne les Parts AI Subco Sàrl de Classe B détenues par la Société dans la Sarl AI Subco doivent, à tout moment et uniquement, être exercés par l'Associé en vertu des termes de ces droits de cession conjointe au nom et pour le compte de la Société.

Les droits d'option d'achat pour lesquels la Société pourrait, à tout moment, obtenir selon des accords contractuels avec AI Chem (Luxembourg) S.à r.l. et/ou avec toute filiale d'AI Chem (Luxembourg) S.à r.l. et en ce qui concerne les Parts AI Subco Sàrl de Classe B et/ou les YFPECs de l'AI Subco Sàrl de Classe B détenue par la Société dans AI SubCo Sàrl doivent, à tout moment et uniquement, être exercés par l'Associé Commandité en vertu des termes de ces droits d'option d'achat au nom et pour le compte de la Société.

Art. 11. Droits de Vote. Chaque Part donne droit à un droit de vote lors de toute assemblée des Associés.

Titre III. - Gestion, Commissaire aux comptes

Art. 12. Gestion. La Société sera exclusivement administrée par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité pourra être révoqué ad nutum à l'unanimité des Associés. L'Associé Commandité ne pourra pas participer au vote concernant sa révocation et ne sera pas pris en compte concernant l'exigence d'unanimité. Lors de la même assemblée, les Associés représentant la majorité du capital social nommeront un nouvel Associé Commandité. L'Associé Commandité restera en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été nommé.

En cas de révocation, les Parts de Commandité détenues par l'Associé Commandité devront être cédées à son successeur au prix du marché, sauf s'il en est convenu autrement entre l'Associé Commandité et son successeur.

En l'absence de nomination d'un successeur à l'Associé Commandité dans un délai de deux (2) mois, la Société sera mise en liquidation.

L'Associé Commandité ne pourra démissionner de son mandat que pour des raisons justifiées.

Art. 13. Pouvoirs de l'Associé. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs de faire tous les actes d'administration et de gestion conformément à l'intérêt de la Société.

L'Associé Commandité ne percevra aucune rémunération en ce qui concerne la gestion de la Société; l'Associé Commandité sera remboursé des dépenses raisonnables qu'il aura faites durant son mandat de dirigeant de la Société.

Art. 14. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature de l'Associé Commandité ou par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir a été conféré par l'Associé Commandité.

Art. 15. Commanditaires. Les Commanditaires ne prendront aucune part à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société, et ne seront investi d'aucun pouvoir, ni droit, ni autorité pour agir au nom de la Société, ni pour participer à, ou interférer de quelque manière dans, la gestion de la Société ou pour voter relativement à quelque matière que ce soit en relation avec la Société, à l'exception des cas prévus dans le corps des présents Statuts.

L'Associé Commandité fera rapport sur la gestion de la Société aux Commanditaires lors de l'assemblée générale annuelle. Lors de cette assemblée, les Commanditaires pourront interroger l'Associé Commandité sur la gestion de la Société.

Art. 16. Matières requérant une autorisation. L'Associé Commandité ne pourra procéder aux actes mentionnés ci-après sans avoir obtenu au préalable et à la majorité simple, le consentement des Commanditaires donné en assemblée générale:

- le déclenchement d'une procédure de liquidation ou de dissolution de la Société,
- tout changement dans la nature des activités de la société,
- un changement de nationalité de la société.

Art. 17. Commissaire aux Comptes. La Société peut nommer, et devra le faire dans les cas prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui devront exécuter les obligations mentionnées à l'article 256 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ils seront nommés par l'Associé Commandité conformément à l'article 15 et seront rééligibles. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans, ils pourront être révoqués à tout moment par l'assemblée générale. Le Réviseur d'entreprise reste en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été désigné. Dans le cas où le Réviseur d'entreprise est nommé sans précision quant à la durée de son mandat, il est considéré comme étant élu pour une durée de six ans à partir de la date de son élection.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes de la Société se tiendra au siège social ou ailleurs au Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation, au plus tard le 30 Juin de chaque année.

Les autres assemblées des Associés pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans l'avis de convocation.

Toute assemblée des Associés sera présidée par l'Associé Commandité.

Art. 19. Avis de convocation. Les assemblées générales pourront être convoquées par l'Associé Commandité ou par le Commissaire aux Comptes, par un avis indiquant l'ordre du jour et la date de l'assemblée et huit (8) jours au moins avant la date de l'assemblée par lettre ordinaire, e-mail ou facsimilé, à chacun des Associés.

L'Associé Commandité sera tenu de convoquer une assemblée générale dans un délai d'un mois si les Associés représentant le cinquième du capital le requièrent par avis écrit avec indication de l'ordre du jour.

Lorsque tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée et que l'ordre du jour a été porté à leur connaissance, ils pourront renoncer aux formalités requises de convocation.

Tout Associé pourra prendre part à une assemblée générale en nommant par avis écrit, e-mail ou facsimilé une autre personne comme représentant.

L'Associé Commandité pourra, avec le consentement d'une assemblée à laquelle la majorité simple des Associés est présente ou représentée (et s'il en est décidé ainsi), ajourner l'assemblée à tout moment et en tout lieu, mais aucun point à l'ordre du jour, aucune affaire ne pourra être traité lors de l'assemblée ajournée autre que les points et affaires laissés en suspens lors de l'assemblée au cours de laquelle l'ajournement a eu lieu.

Art. 20. Majorité. Les décisions seront valablement adoptées par les associés à la majorité simple des votes des Associés présents ou représentés.

Toute réunion d'Associés ne pourra valablement délibérer que si l'Associé Commandité est présent ou représenté.

De plus, une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital et, dans tous les cas, l'Associé Commandité sont présents ou représentés et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Associés peut être convoquée, par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à chaque Associé. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Associés délibère valablement quelle

que soit la portion du capital représentée, aussi longtemps que l'Associé Commandité est présent. Dans les deux assemblées des Associés, les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles réunissent trois quarts des voix des Associés.

En outre, aucune décision ne pourra être valablement adoptée sans l'approbation de l'Associé Commandité.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Associés. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les Associés de la Société. L'assemblée générale délibérera uniquement sur celles des matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Commandité par les Statuts.

Titre V. - Exercice social, distribution des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Distribution des bénéfices. Le bénéfice net de la Société (lequel sera établi en référence aux méthodes comptables standard acceptées au Grand-Duché de Luxembourg) sera, sous réserve de l'article 25, être réparti entre les Associés proportionnellement entre les Parts de Commandités et les Parts de Commanditaires.

Les pertes (le cas échéant) de la Société (lesquelles seront établies en référence aux méthodes comptables standards acceptées au Grand-Duché de Luxembourg) seront réparties entre les Associés proportionnellement entre les Parts de Commandités et les Parts de Commanditaires sans préjudice aux règles de responsabilité limitée applicable aux Associés Commanditaires contenues dans l'Article 5.

La distribution du bénéfice aux Associés sera déterminée par l'Associé Commandité avec l'approbation de l'assemblée des Associés.

Art. 24. Réserve légale. Cinq pour cent des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale avant toute autre affectation ou distribution. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

Titre VI. - Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins de l'Associé Commandité.

Lors de la liquidation de la Société, les Parts de Commandités et les Parts de Commanditaires seront en premier lieu remboursés au prorata du capital libéré. Tout surplus sera réparti entre les associés, proportionnellement à leur participation.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013, La première assemblée générale annuelle se tiendra le premier Mardi du mois de Juin à 16.00 heures.

Souscriptions - Libérations

Le capital social a été souscrit de la façon suivante:

Parts de Commanditaires:

Total: 49.999 Parts de Commanditaire 49.999 Parts de Commanditaires

Parts de Commandités:

Total: 1 Part de Commandité 1 Part de Commandité

Total: 50.000 Parts 50.000 Parts

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme totale de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) est à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les personnes ci-avant nommées déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution n'excéderont pas mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes, par leur mandataire prénommé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris la résolution suivante:

Résolution

Le siège social de la Société est établi au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

126432

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 août 2013. Relation: EAC/2013/11129. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013125177/451.

(130152816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Euro Ethnic Foods, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.157.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2013

Les mandats suivants sont reconduits jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2018:

- Patrick Bahadourian, domicilié au Chemin de Prélangard, 33, CH-1223 Cologny, Administrateur A
- Gabriel Léo Bahadourian, domicilié au 31 avenue de Budé, CH-1202 Genève, Administrateur A
- Michaël Dandois, domicilié au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Administrateur B
- Antoine Meynial, domicilié au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Administrateur B
- Chester & Jones Sàrl, RCS Luxembourg B 120.602, domicilié au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg, Commissaire aux Comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013126469/17.

(130154457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Atiken Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013126338/14.

(130154315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

**Ambigest International S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Signam International S.A.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 44.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126318/10.

(130153952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.
